

## Syndicalisme

L'Union des auto-entrepreneurs rejoint l'UNAPL et intègre le grand réseau de l'U2P  
*Page 2*

## Partage de la valeur

Le projet de loi sur le partage de la valeur répond aux attentes des entreprises de proximité  
*Page 2*

## Travailleurs saisonniers

Le gouvernement prend des engagements  
*Page 3*

## Métiers

La 47<sup>e</sup> édition de la Compétition nationale des métiers aura lieu à Lyon du 14 au 16 septembre 2023  
*Page 3*

Twitter : @U2P\_france  
Facebook : U2PFrance  
Youtube : U2P France

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur [u2p-france.fr](https://u2p-france.fr), rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

## Émeutes et pillages : mobilisation de l'U2P et des U2P territoriales pour accompagner les entreprises impactées

À l'issue de plusieurs journées d'émeutes et de pillages, l'U2P condamne avec la plus grande fermeté toutes les violences qui ont été commises contre les personnes et contre les biens et apporte tout son soutien aux victimes de ces exactions.



L'U2P condamne avec la plus grande fermeté toutes les violences qui ont été commises contre les personnes et contre les biens.

Nombre d'artisans, de commerçants de proximité et de professionnels libéraux ont subi d'importantes dégradations et parfois même des agressions physiques.

L'U2P souhaite que ces actes commis contre les entreprises, les chefs d'entreprise et leurs salariés, soient considérés avec gravité et ne restent pas impunis.

### **Activité en berne**

Ces entreprises ne pourront reprendre leur activité avant plusieurs semaines,

et beaucoup d'autres, notamment à caractère commercial, subissent déjà d'importantes baisses d'activité en raison des émeutes.

### **Dispositif de soutien**

C'est pourquoi l'U2P demande au gouvernement de mettre en place les dispositifs adaptés : activité partielle, reports de charges... De même l'U2P appelle les assureurs à des indemnisations rapides et proportionnées et les banques à accorder des facilités aux entreprises mises à mal.

**Nombre d'artisans, de commerçants de proximité et de professionnels libéraux ont subi d'importantes dégradations et parfois même des agressions physiques.**

L'U2P ainsi que les U2P territoriales se mobilisent dès aujourd'hui pour accompagner les chefs d'entreprise en difficulté et pour travailler aux côtés de l'ensemble des organisations professionnelles. ●

## L'Union des auto-entrepreneurs (UAE) rejoint l'UNAPL et intègre le grand réseau de l'U2P

L'Union des Auto-Entrepreneurs (UAE) et la Conférence des ARAPL (Associations Régionales de Gestion Agréée pour les Professions Libérales) ont officiellement rejoint l'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P) avec le statut de membres associés.

« Nous sommes heureux de l'adhésion de l'UAE et de la Conférence des ARAPL en tant que membres associés à l'UNAPL, a déclaré le Président de l'UNAPL et Vice-Président de l'U2P Michel Picon. Ces adhésions contribuent à conforter la place de l'UNAPL comme première organisation nationale représentative des professions libérales. »

Ces deux adhésions ont été votées par l'Assemblée Générale du 22 juin 2023.

En France, 3 millions d'actifs ont choisi d'exercer leur activité

en adoptant le régime de l'auto-entrepreneuriat et 70 % d'entre eux exercent des métiers relevant du champ des professions libérales.

À travers l'adhésion de l'UAE, ces entrepreneurs vont bénéficier d'une visibilité accrue et de la mutualisation de l'action sur les grands dossiers communs à l'ensemble des professions portés par l'UNAPL, et plus largement par l'U2P, notamment la fiscalité, le dialogue social, la retraite et la prévoyance, ou encore

les enjeux numériques ou européens.

Quant aux ARAPL, créées à l'initiative de l'UNAPL, elles accompagnent depuis 1978 les professionnels libéraux dans la gestion administrative et fiscale de leur activité, et ont un rôle de formation et d'information.

Si l'U2P a toujours pointé les risques de rupture d'égalité et de concurrence déloyale liées au régime fiscal et social d'auto-entrepreneur, elle se félicite de son attractivité

et de sa contribution à l'esprit entrepreneurial.

Fidèle à sa ligne politique, l'U2P ne demandera pas de prendre en compte les auto-entrepreneurs lors de la mesure de la représentativité patronale. Mais elle va continuer à œuvrer pour obtenir un rééquilibrage de cette pesée patronale. Ses modalités actuelles, en accordant un poids démesuré au nombre de salariés plutôt qu'au nombre d'adhérents, favorise excessivement les plus grandes entreprises. ●

## Le projet de loi sur le partage de la valeur répond aux attentes des entreprises de proximité

Quelle place occupe le partage de la valeur au sein des entreprises de proximité ? Sollicité par l'U2P, l'institut Xerfi a interrogé un large panel d'entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, au mois d'avril dernier.

Résultat, 29 % des entreprises consultées ont eu recours à un mécanisme de partage de la valeur en 2022, une proportion qui s'est élevée à 39 % dans l'artisanat du bâtiment. Sans surprise, la prime de partage de la valeur (ex prime de pouvoir d'achat) a été utilisée par la grande majorité (86 %) des entreprises de proximité concernées, tandis que 19 % d'entre elles ont eu recours à un dispositif d'intéressement ou de participation aux bénéfices (35 % des professionnels du droit).

94 % des entreprises qui ont distribué une prime de partage de la valeur l'ont accordée à l'ensemble des salariés et le montant moyen de la prime s'est élevé à 950 euros.

Alors que le projet de loi transposant l'accord national

interprofessionnel (ANI) de février 2023 sur le partage de la valeur en entreprise, va être examiné par l'Assemblée nationale à compter du 26 juin, l'U2P tient à réaffirmer son soutien aux principales mesures de ce texte.

En effet ces mesures sont de nature à accroître l'attractivité des TPE-PME auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Le projet de loi tend à pérenniser la prime de partage de la valeur qui est sans conteste le meilleur outil entre les mains des chefs de petites entreprises pour associer les salariés aux performances de l'entreprise. La prime, simple dans sa mise en œuvre, est exonérée de prélèvements sociaux et fiscaux et reste à l'appréciation de l'employeur en fonction

des résultats de l'entreprise.

Par ailleurs, l'U2P est favorable au développement de l'intéressement et de la participation dans les entreprises de moins de 50 salariés, dans la mesure où ces dispositifs seront mis en place par les branches professionnelles et qu'ils

ne nécessiteront pas d'accords d'entreprise, assez peu praticables dans les petites entreprises. De même, la nécessité pour les branches professionnelles d'établir d'ici le 31 décembre 2024 un bilan de leurs actions de promotion et d'amélioration de la mixité des métiers, va dans le bon sens.



« Nous appelons les parlementaires à respecter les grandes orientations de ce projet de loi, ajoute le Vice-Président de l'U2P chargé des relations sociales, Jean-Christophe Repon, projet de loi qui lui-même respecte les axes définis par les organisations représentatives des employeurs et des salariés. » ●

## Emploi des travailleurs saisonniers : le gouvernement prend des engagements

Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'insertion, Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, ont présenté une feuille de route 2023-2025 comprenant 15 engagements en faveur de l'emploi des travailleurs saisonniers dans le tourisme.

Au cours du printemps et de l'été 2022, le secteur du tourisme a connu de fortes difficultés pour recruter 300 000 salariés saisonniers, notamment en raison de la crise sanitaire qui a poussé un certain nombre de professionnels à se reconverter.

La feuille de route gouvernementale pour l'emploi des saisonniers du tourisme entend traduire, pour les trois années 2023-2025, une mobilisation du service public de l'emploi en lien étroit avec les branches professionnelles du tourisme.

Cette feuille de route comprend 15 engagements pour mieux accueillir, orienter et accompagner les travailleurs saisonniers vers l'emploi ; pour aider les entreprises à

recruter et former leurs salariés afin de les fidéliser ; pour développer l'offre de logements temporaires ; et pour développer une offre d'emplois adaptés pendant les périodes d'inter-saison.

À travers cette feuille de route, le gouvernement « s'engage dans une approche structurante pour progressivement réduire les emplois vacants du tourisme et donner à la France les conditions et les moyens de garder son rang de première destination touristique au monde. »

L'U2P prend acte de cette feuille de route. Une part importante des chefs d'entreprise qu'elle représente dépend directement ou indirectement du tourisme et connaît une activité saisonnière : les professionnels de



l'hôtellerie-restauration mais aussi de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

Tous rencontrent d'importantes difficultés de recrutement et, faute de bras, certains se voient contraints de renoncer à une partie de leur activité en pleine saison.

L'U2P alerte de longue date sur les freins périphériques à l'emploi pour les travailleurs saisonniers, en particulier la difficulté à se loger. Il est également indispensable de donner aux chefs d'entreprise les moyens d'améliorer l'attractivité de leurs postes à pourvoir. ●

## La 47<sup>e</sup> édition de la Compétition nationale des métiers aura lieu à Lyon du 14 au 16 septembre 2023

Pendant 3 jours, plus de 800 compétiteurs français vont s'affronter à Eurexpo Lyon lors d'épreuves techniques alliant précision, efficacité et rapidité d'exécution, en situation réelle de production, sous l'œil affûté d'un jury de professionnels.

À l'occasion de la 47<sup>e</sup> édition de la Compétition nationale des métiers à Lyon, du 14 au 16 septembre 2023, pas moins de 69 métiers seront en compétition. Ils seront répartis en 9 villages : métiers des saveurs ; métiers des arts ; services de proximité ; métiers de la construction ; métiers de l'industrie ; métiers de la communication et du numérique ; métiers de l'automobile et des engins ; métiers du végétal ; et métiers

l'hôtellerie-restauration et de la propreté.

De l'art floral à la boucherie en passant par les arts graphiques ou l'industrie 4.0, les jeunes champions régionaux devront faire preuve de rigueur et de concentration pour faire briller leurs compétences et leur savoir-faire et décrocher une place dans l'équipe de France des métiers WorldSkills.

Pour les partager, 740 jurés seront mobilisés, et près de



100 000 visiteurs sont attendus pour encourager les compétiteurs et découvrir leurs savoir-faire.

WorldSkills France, anciennement Comité Français des

Olympiades des Métiers, dont l'U2P est membre fondateur, est une vitrine nationale et internationale pour les métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. C'est l'occasion pour les compétiteurs de se distinguer mais aussi de contribuer à l'attractivité de leur domaine d'expertise, à l'heure où nombre d'entreprises de proximité se heurtent à des difficultés pour recruter. ●



## Les Brèves

### L'aide au financement du permis étendue aux lycéens professionnels.

Cette aide au financement du permis de conduire, d'un montant forfaitaire de 500 euros et versée par l'État, était jusque là réservée aux seuls apprentis. Parallèlement à cette annonce, la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé abaisser à 17 ans l'âge légal pour conduire à compter de janvier 2024.

**Accord national interprofessionnel sur la branche AT-MP : tous les syndicats signataires.** Après FO, la CGT, la CFDT et la CFTC, la CFE-CGC va signer l'ANI sur la branche AT-MP conclu le 16 mai dernier. L'U2P, qui a signé l'accord, se félicitait notamment que celui-ci prévoie un accompagnement spécifique à destination des TPE en matière de prévention.

**Contribution pour la justice économique : l'U2P obtient l'exonération pour les entreprises de moins de 250 salariés.** L'article 7 du projet de loi d'Orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027 prévoit d'instaurer une « contribution pour la justice économique ». Versée par la partie demanderesse, cette contribution doit conduire à réduire les délais de traitement des affaires, en considérant que la gratuité de la justice peut conduire à une déresponsabilisation des justiciables, et à encourager le règlement

à l'amiable. L'U2P a fait valoir qu'une telle mesure risquait de restreindre encore davantage l'accès à la Justice des plus petites entreprises, qui sont aussi souvent les moins bien armées pour engager de telles procédures. L'U2P a également rappelé que l'accès à la justice était un service public et qu'il était déjà financé par l'impôt à ce titre. C'est donc grâce à son action qu'un amendement a été déposé pour exclure les entreprises de moins de 250 salariés de cette contribution pour la justice économique.

**Conseiller prud'homme c'est du temps investi, pas du temps perdu !** Dans une série de vidéos, l'U2P a interrogé des chefs d'entreprise de proximité et conseillers prud'hommes sur leur expérience de ce mandat singulier. Si tous le recommandent sans hésiter, chacun a souhaité mettre en valeur un aspect différent. Les formations de haut niveau dispensées par l'École nationale de la magistrature et par l'U2P permettent ainsi de bénéficier d'un accompagnement solide pour accomplir le mandat même sans formation juridique préalable, tandis que l'expérience acquise se révèle précieuse dans la gestion d'une entreprise et de la relation avec les salariés. Enfin, c'est une opportunité de s'engager en faveur des entreprises de proximité, pour porter leur voix et faire entendre leurs spécificités. Si vous êtes chef d'entreprise, en activité ou à la retraite, et que le mandat vous intéresse, présentez dès à présent votre candidature sur [www.u2p-france.fr/candidature-cph](http://www.u2p-france.fr/candidature-cph). ●

## L'Agenda

### 19 juin

Participation du Président de l'U2P au lancement de la 40<sup>e</sup> édition du salon Mondial Coiffure Beauté, au Musée des Arts Décoratifs.

### 21-22 juin

Participation du Président de l'U2P aux Journées Professionnelles de la Construction organisées par la CAPEB.

### 28 juin

Réunion entre le Conseil Exécutif de l'U2P et le Bureau de CMA France.

Participation du Vice-Président de l'U2P Laurent Munerot à une réunion du comité de pilotage relatif au suivi et à l'évaluation de la loi PACTE.

### 29 juin

Audition du Secrétaire général de l'U2P au Sénat dans le cadre de la proposition de loi relative au régime juridique des actions de groupe.

### 30 juin

Participation du Président de l'U2P au vernissage de la Grande Exposition du Fabriqué en France, au Palais de l'Élysée.

### 3 juillet

Participation du Secrétaire général de l'U2P à une table ronde organisée à l'Assemblée nationale sur les exonérations et exemptions de cotisations sociales.

### 6 juillet

Réunion du Conseil national de l'U2P.

## Sur les réseaux sociaux

**#emeutes Tout notre soutien aux victimes des exactions. Des entreprises de #proximité ont été vandalisées. Il faut garantir la sécurité des pers. et des biens et la continuité de l'activité. Besoin d'indemnisations rapides et proportionnées.**

@U2P\_FRANCE — TWITTER — 2 JUILLET 2023



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1<sup>er</sup> juillet 2023

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | [u2p@u2p-france.fr](mailto:u2p@u2p-france.fr) | [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr)

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

### CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage